Conseil général des Hauts-de-Seine

le projet THD 92
du Conseil Général des Hauts-de-Seine

FTTH, quelle démarche pour le très haut débit

5 juin 2008

Dominique Leroy
Conseil Général des Hauts-de-Seine
Directeur de Projet Très Haut Débit
dleroy@cg92.fr

Conseil général des
Hauts-de-Seine

Un projet stratégique

Un objectif : **Soutenir l'attractivité et la compétitivité des Hauts-de-Seine**

Un projet : **Préparer dès aujourd'hui l'après ADSL, en déployant en 6 ans une infrastructure publique de fibres optiques à l'abonné sur tout le territoire, pour un développement concurrentiel des services à Très Haut Débit.**

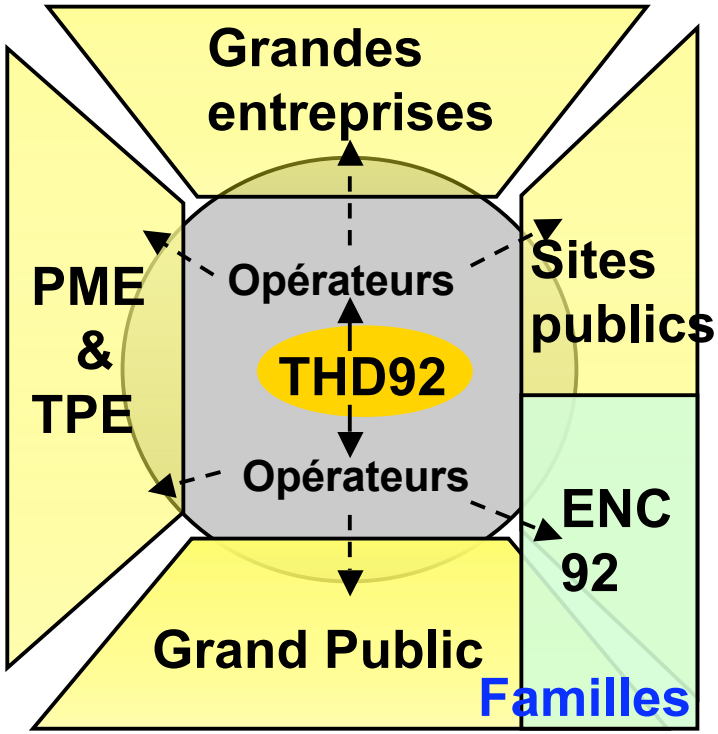
Conseil général des Hauts-de-Seine

Les publics cibles et leurs usages

Offres concurrentielles dans toutes les communes

Accès à des services innovants :

- Internet très haut débit
- Stockage en ligne
- Visioconférence
- Applications distantes



Innovation, modernisation, proximité :
e-Administration, usages, …

Collèges

Simultanéité et interactivité des usages dans les foyers :
TV HD, vidéo à la demande, Web2.0, assistance à domicile, télétravail, télé-enseignement …

Conseil général des Hauts-de-Seine

Le cadre contractuel du projet

Le 21/12/07 : à l'issue d'une procédure de négociation, le Conseil général a conclu par délibération, une convention de DSP avec le groupement Numéricable / LD Collectivités / Eiffage

- **Une DSP concessive de 25 ans pour la réalisation du projet**
  - i.e. concevoir/construire/exploiter une infrastructure optique passive d'accès en bien de retour à l'issue
- **Le délégataire doit assurer la couverture totale du territoire**
  - dans un délai de 6 années en 2 phases de 3 ans, assorties d'obligations

  - **700 000 foyers et 85 000 sites d'entreprises sur 36 communes – 1,6 M habitants**
  - **Un investissement total > 400 M € (dont 300 en premier investissement)**
  - **Coût à la prise raccordable : 350 € (avec écart de 1 à 7 selon la densité des zones)**
- **Le Conseil Général attribuera une subvention**
  - de 59 M€ sur 6 ans (<20 % CAPEX) afin de compenser de manière exclusive et justifiée les surcoûts résiduels d'investissements liés aux sujétions de service public + clause d'ajustement en cas de résultat d'exploitation supérieur au prévisionnel.

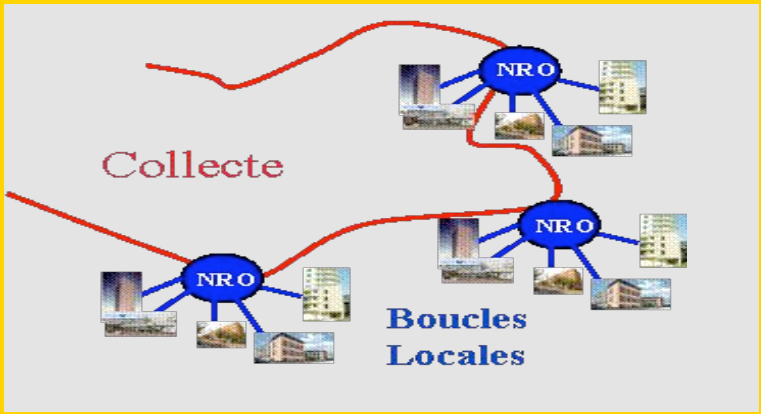
Conseil général des Hauts-de-Seine

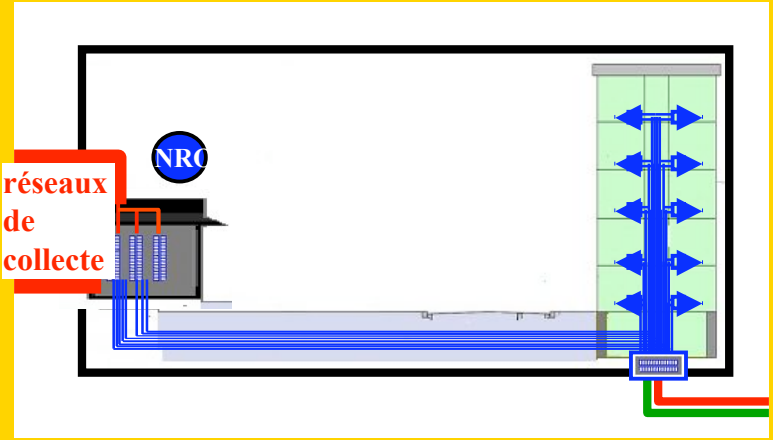
Architecture et caractéristiques

Une infrastructure mutualisée et neutre pour une concurrence sur les services

- Une desserte optique passive, dimensionnée pour garantir l'accès à la boucle locale, incluant la desserte interne des immeubles
- Une conception laissant les opérateurs libres de leurs choix technologiques – i.e. solutions *x*PON ou Eth P2P
- Une offre de services de location de fibres noires et d'hébergement complète, destinée aux opérateurs qui activeront le réseau afin de délivrer leurs propres services

➡ ***Une offre compétitive, publique, non discriminatoire et transparente***





« collecte »: existing MANs - not duplicated

Conseil général des
Hauts-de-Seine

L'impératif de concurrence

ce qui se passerait dans le département sans THD 92

- déploiement du FTTH lent et discriminant
  - Retard dans l'ouverture des services
- création de micro-monopoles par immeubles ou par quartiers
  + une cartellisation empêchant de nouveaux entrants
- Il serait difficile de rétablir, a posteriori, une vraie concurrence
  d'où la nécessité d'une architecture mutualisée et neutre dès le départ

retrouver sur le THD le modèle concurrentiel qui a fait le succès de l'ADSL

- ouverture du territoire à tous les opérateurs
  sans ticket d'entrée excessif
- desserte mutualisée de la boucle locale
  intégrant la desserte interne des immeubles, jusqu'au client final
- le client final peut changer d'opérateur comme il le veut
- concurrence entre opérateurs et sur les services

Conseil général des
Hauts-de-Seine

L'engagement public

**Une initiative publique permettant par un financement essentiellement privé l'équipement d'une « zone urbaine dense », avec pavillonnaire.
Une offre neutre et ouverte permettant la concurrence sur les services**

Un service public d'intérêt économique général

- **couverture exhaustive du territoire assurée dans un planning maîtrisé (6 ans)**
- **une subvention exclusivement justifiée par les surcoûts d'accès des zones difficiles qui permet de lisser l'investissement**
- **une péréquation tarifaire (même tarif sur tout le territoire)**
- **une solution homogène pour l'ensemble des immeubles**
- **cette infrastructure télécom (GC + fibres) est un équipement d'usage collectif**

en phase avec les besoins et le calendrier du marché